

Compte rendu de la séance du 16 mars 2022

Nombre de membres en exercice: 9

Séance du 16 mars 2022

Présents : 6

L'an deux mille vingt-deux et le seize mars l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry DA FONSECA (Maire)

Sont présents: Laura COUDERT, Thierry DA FONSECA, Béatrice GRENIER, Vanessa NOEL, Clément ALRIVIE, Bruno TAQUET

Représentés: Sylvain BELHOMME par Thierry DA FONSECA, Pascal GRENIER par Béatrice GRENIER, Pascale BUERICK-MASSAT par Béatrice GRENIER

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Laura COUDERT

Ordre du jour:

1 / Parcours de santé de proximité

M. le Maire annonce au conseil municipal avoir reçu 2 courriers de démission de :
- M. PENA FERNANDEZ Carlos
- Mme LEBLOND TRAVERT Sylvie

1.Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de **voter à bulletin secret**, trois membres du conseil municipal valident cette proposition.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Laura COUDERT, secrétaire de séance.

2.Approbation du compte rendu du 21 janvier 2022 :

M le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 21/01/2022 : aucune remarque n'est formulée par l'assemblée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

PARCOURS DE SANTE DE PROXIMITE (DE 2022 008)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 9

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 le Président de la République souhaite faire de la France une nation plus sportive en augmentant le nombre de pratiquants d'ici 2024.

Pour y parvenir, la question de l'offre d'équipements sportifs de proximité est au centre des préoccupations. Le programme des 5000 équipements sportifs de proximité en territoires carencés d'ici 2024 vise à apporter une réponse. L'Agence Nationale du Sport est chargée de piloter les subventions d'investissement pour les équipements sportifs. Une campagne pour les équipements structurants sera ouverte d'ici le mois de mars 2022.

Convaincu par la nécessité d'équiper la commune de SEXCLES en équipements sportifs extérieurs avec une utilisation gratuite pour les habitants de Sexcles et des associations.

A destination de tous les publics, l'installation de ces équipements contribuera à développer une conception libre ou encadrée et permettra à chacun, sans contraintes d'horaires ou d'adhésion à un club, de pratiquer et préserver ainsi son capital santé et bien-être. Désormais, et quel que soit son âge, que ce soit à titre préventif ou curatif, chacun peut être amené à lutter contre les conséquences néfastes de nos modes de vie.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le principe de réalisation de ce projet de parcours de santé de proximité.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous ;
- d'autoriser le maire à solliciter l'Etat, au titre du programme des 5000 équipements sportifs de proximité de l'ANS (Agence Nationale du Sport), à hauteur de 10 000 € ;

Plan de financement prévisionnel :

ANS (Agence Nationale du Sport)	10 000.00 €	80%
Commune de SEXCLES	2 500.00 €	20%
Total HT	12 500.00 €	100,00
Commune de SEXCLES TVA	2 500.00 €	100,00
Total TTC	15 000.00 €	100,00

Fin de la séance 17h25.